



L'académie de Poitiers regroupe quatre départements : la Charente (16), la Charente-Martime (17), les Deux-Sèvres (79), la Vienne (86). Elle représente 4,7% de la superficie nationale et 2,8% de la population française. Les effectifs de l'académie de Poitiers atteignent 2,4%, 2,5% et 2,1% des effectifs nationaux (France entière) respectivement dans le premier degré (public et privé), le second degré (public et privé) et l'enseignement supérieur.

CARTE D'IDENTITÉ

Créé en 1991, l'IUFM de Poitou-Charentes a pris en charge les quatre Écoles normales départementales de l'académie de Poitiers : Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers.

Il a son siège à Poitiers, où sont installés les services centraux, et comprend quatre sites départementaux.

L'IUFM de Poitou-Charentes est rattaché aux deux universités de l'académie : Poitiers et La Rochelle.

L'IUFM EN CHIFFRES

Pour l'année universitaire 1999-2000, l'IUFM a formé 2 021 étudiants et professeurs stagiaires, répartis en 33 filières : 618 pour le premier degré (filière AIS comprise) et 1 403 pour le second.

À la rentrée 1999, l'IUFM comptait 104 emplois d'enseignant, 44 de formateur associé, 200 d'intervenant extérieur, 95,5 de personnel IATOS.

En formation initiale, la carte propose aujourd'hui :

- le CAPE (Certificat d'aptitude au professorat des écoles), dans chacun de ses 4 sites ;
- le CAPSAIS (Certificat d'aptitude professionnel spécialisé en adaptation et intégration scolaires) ;
- 14 CAPES (Certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire) ;
- le CAPEPS (Certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement de l'éducation physique et sportive) ;
- 8 CAPET (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) ;
- 7 CAPLP2 (Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade) ;
- le CACPE (Certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation).

Les formations PE1 et PE2 sont données dans les quatre sites de l'IUFM. La grande majorité des préparations aux concours du second degré est assurée à Poitiers. Trois CAPES, un CAPET, un CAPLP2 sont ouverts à La Rochelle.

La particularité de l'IUFM est le nombre important des filières CAPET et CAPLP2 ouvertes dans une académie où il n'y avait pas d'ENNA. C'est le reflet du bon niveau des Sciences pour l'ingénieur à l'université de Poitiers.

LE PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe de direction se compose du directeur de l'IUFM, du secrétaire général, de six directeurs adjoints, dont 2 responsables second degré (l'un pour les PLC1, l'autre pour les PLC2), de neuf chargés de mission.

Le Conseil d'administration compte 39 membres et a mis en place 2 commissions : la Commission du personnel enseignant, la Commission des moyens et du budget.

Le CSP est composé de 37 membres.

Chaque site est doté d'un conseil, présidé par le directeur de l'IUFM.

Les technologies de l'information et de la communication prennent une part croissante dans le fonctionnement de l'IUFM (visio-conférence, courrier électronique, sites Web).

LES DÉPARTEMENTS DE FORMATION

Ils ont pour objectif de décloisonner les secteurs de formation et de réunir, une fois par trimestre, tous les acteurs de la formation. Chaque département est académique.

La majorité des départements sont disciplinaires ou correspondent exactement à une mission, d'autres sont transversaux.

Les départements sont aussi un lieu de formation des formateurs. Ils préparent des dossiers pour le CSP.

POLITIQUE DE RECRUTEMENT

L'IUFM de Poitou-Charentes figure parmi les établissements dont le taux d'encadrement en personnel IATOS est l'un des plus faibles au plan national, particulièrement en emplois administratifs (14% d'écart avec la moyenne nationale).

Cette situation de sous-encadrement apparaît aussi pour les enseignants. Elle est devenue cependant moins critique par la création, entre 1995 et 1998, de 21 emplois d'enseignant dont 9 d'enseignant-chercheur.

La proportion d'enseignants-chercheurs s'établit, à la rentrée 1998, à 19,6%, soit 3,5 points de plus que la moyenne nationale, ce qui correspond à une politique volontariste de l'IUFM de Poitou-Charentes.

Depuis 1998, le recrutement des enseignants-chercheurs est assuré par les commissions de spécialistes propres à l'IUFM.

LA FORMATION

Le premier degré

La gestion des flux pour l'admission en 1ère année de formation fait l'objet, à l'IUFM de Poitou-Charentes, d'une réflexion approfondie et d'un engagement du potentiel humain extrêmement important, pour traiter l'enchaînement des procédures : un test en français et en mathématiques préfigurant les épreuves d'admission, un examen des dossiers, et un entretien pour les meilleurs classés.

Cela permet à l'IUFM de conserver un effectif en 1ère année correspondant à 3 admis pour 2 postes ouverts au concours.

Les bons résultats au concours, la rareté des cas d'inadaptation conduisant au licenciement ou à la démission démontrent que l'investissement mis en oeuvre par l'IUFM pour choisir ses futurs étudiants est efficace.

Présentant une excellente formation de professeur des écoles, l'établissement doit être en mesure de concrétiser les principes généraux annoncés pour 1999-2000, plus particulièrement la professionnalisation accrue des formations disciplinaires et générales et l'affinement de la démarche d'alternance.

Le CNE note avec satisfaction que la formation à l'IUFM de Poitou-Charentes propose systématiquement des stages de pratique accompagnée dans les trois cycles du premier degré.

Le second degré

La gestion des flux d'étudiants ne semble pas poser de problème majeur : les deux partenaires co-responsables de cette 1ère année, IUFM et universités, fixent en commun les capacités d'accueil dans chacune des filières et, lorsque des tensions conjoncturelles ont affecté une filière spécifique (STAPS, par exemple), elles ont été réglées en accord avec l'université concernée et avec les étudiants.

L'admission en 1ère année se fait essentiellement sur dossier (adéquation et rapidité du cursus, obtention d'une UV de pré-professionnalisation...).

Les universités assurent, avec l'appui éventuel d'enseignants de l'IUFM, la responsabilité de la préparation aux épreuves dites "académiques", l'IUFM étant plus largement impliqué dans la préparation de l'épreuve sur dossier.

À cette préparation stricte des différentes épreuves s'ajoutent deux éléments de formation organisés par l'IUFM : un stage de 1 à 2 semaines en établissement et en classe (collège, lycée), une conférence de 3 heures sur la dimension civique de la fonction d'enseignant.

Les résultats aux concours sont globalement très satisfaisants. L'IUFM occupe le deuxième rang au niveau national pour l'ensemble des concours du second degré sur une période de 6 ans (1992-1998).

Dans la formation de 2ème année, l'IUFM a instauré un module intitulé "la semaine élève", placé début octobre pour permettre, à partir de l'observation des élèves d'une classe en continu pendant une semaine, de recueillir et de structurer des matériaux utiles à la formation générale et disciplinaire.

La semaine en responsabilité à temps plein, qui intervient une fois acquise la titularisation, offre aux stagiaires une immersion professionnelle qu'ils apprécient unanimement.

Il faut signaler l'intéressant module facultatif consacré à l'exercice en situation difficile : des PE2 et PLC2 effectuent un stage d'observation d'une semaine dans des établissements "à problèmes" des académies de Créteil, Versailles, Amiens, Lille ou Lyon

LA FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles dispositions concernant la formation continue, l'IUFM s'implique pour rapprocher les premier et second degrés.

Au niveau du premier degré, les collaborations avec les inspecteurs d'académie ont permis d'élaborer un plan académique qui, prenant appui sur les pratiques de chaque département, mutualise les ressources et fait apparaître des axes structurants.

Pour le second degré, au terme du contrat d'objectifs, l'IUFM est désormais maître d'œuvre privilégié.

En 1999-2000, les axes prioritaires ont été les technologies de l'information et de la communication, la didactique des disciplines (nouveaux programmes, recherche documentaire, intégration des TICE...), la prise en compte de l'élève dans sa globalité (culture, citoyenneté, santé, sécurité, orientation...), la prise en charge de l'hétérogénéité (compétences transversales, projets, liaisons inter-cycles...) et la gestion des ressources humaines (débutants, reconversions, concours internes, stages en entreprise...).

Il convient de saluer la réussite de l'IUFM de Poitou-Charentes dans ce domaine nouveau.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Offrant une carte de formations diversifiée, cet IUFM de taille moyenne se distingue par de très bons taux de succès dans les préparations aux concours de recrutement de l'Éducation nationale et montre un dynamisme certain dans l'accomplissement de ses missions professionnelles et institutionnelles.

La politique de l'établissement tend à un renforcement du degré de cohésion académique et du caractère universitaire d'un établissement très bien relié à ses deux universités de rattachement, qui mène une politique générale approuvée et soutenue par le recteur de l'académie.

Conseils, commissions, équipe de direction gouvernent avec efficacité, mais la communication et la concerta-

tion entre les personnels doivent faire l'objet d'une attention particulière, par exemple pour tenter de remédier au défaut de coordination entre CA et CSP.

Si le recrutement des enseignants-chercheurs - présents ici en proportion plus élevée que la moyenne nationale - passe aujourd'hui par de nouvelles commissions de spécialistes spécifiques à l'IUFM, les règles de constitution et de fonctionnement ainsi que les prérogatives de ces organes vitaux restent à préciser plus complètement et clairement.

En ce qui concerne la filière "Professeurs des écoles", le CNE suggère que, pour faciliter la définition d'axes de travail académique dans cette filière, celle-ci soit animée par une commission assistant le CSP et qu'une direction des études pour le premier degré soit créée.

Les filières "Professeurs des lycées et collèges", dont on a déjà relevé la performance générale aux concours de recrutement - à l'exception, qui fait problème, de la philosophie et des sciences économiques et sociales - fonctionnent dans l'ensemble de manière harmonieuse.

Dans la filière "Adaptation et intégration scolaires", ouverte sur le site de Niort, l'équipe enseignante, particulièrement polyvalente, exerce son activité un peu en marge de l'établissement ; le financement spécifique de l'AIS et son faible effectif sont des facteurs d'instabilité. Elle mérite d'être soutenue, notamment par le recrutement, prévu, d'un coordonnateur à temps plein.

L'établissement s'est engagé avec détermination et succès dans l'accomplissement de sa nouvelle mission de formation continue : il faut souhaiter que son audience auprès des instances académiques lui permette d'obtenir rapidement les compléments de ressources humaines et matérielles nécessaires à cette mission.

Les relations institutionnelles établies par l'IUFM avec ses deux universités de rattachement sont excellentes et fructueuses. Elles se renforceraient cependant si la représentation rochelaise au Conseil scientifique et pédagogique s'étoffait quelque peu. Le président de l'université de La Rochelle n'est pas membre de droit du Conseil d'administration de l'IUFM, malgré les demandes répétées des établissements. Le CNE insiste auprès du Ministère sur la nécessité de mettre fin rapidement à cet état de fait anormal, compte tenu de l'harmonieuse et constante convergence des positions exprimées, dès 1995, par l'IUFM et ses universités de rattachement.

L'engagement conséquent des conseils généraux dans l'entretien et le fonctionnement des sites ou dans le projet de transfert sur le campus de la Vienne doit aussi être remarqué.

Malgré son évidente sous-dotation tant dans le domaine des emplois personnels enseignants, surtout IATOS, que sur le plan des crédits de fonctionnement, l'IUFM a récemment redressé une situation matérielle délicate, principalement grâce à une maîtrise plus rigoureuse des rémunérations en heures complémentaires et des diverses formes d'indemnités. Cette gestion saine est l'un des facteurs de la confiance que lui accorde son environnement institutionnel.

Ressource-clé d'un établissement universitaire, le dispositif de documentation a certainement besoin d'une refonte. L'ensemble d'habitudes sur lequel il repose est devenu un obstacle au développement cohérent et rationnel d'un fonds conforme aux besoins. La politique documentaire doit absolument se construire en concertation avec les universités, notamment avec leur service de documentation, pour parvenir à constituer un véritable centre de ressources d'enseignement supérieur.

Un renforcement du potentiel documentaire serait aussi un appui précieux aux activités de recherche dans lesquelles l'établissement s'engage avec une détermination qu'il faut saluer. Parallèlement aux travaux accomplis par les enseignants-chercheurs dans leur spécialité disciplinaire

au sein de laboratoires traditionnels, des projets fédérateurs ont vu le jour dans le domaine de la pédagogie. Ceux-ci, et le soutien de l'Institut national de recherche pédagogique, ont permis d'impliquer des personnels des premier et second degrés dans des collaborations avec des équipes universitaires poitevines. On doit maintenant recommander aux animateurs de maintenir un niveau d'exigence conforme aux critères généraux présidant à l'évaluation de toute recherche, qu'elle soit qualifiée de "fondamentale", d'"appliquée" ou d'"action".

Cette activité de recherche paraît ici la mieux structurée des diverses composantes participant à la formation des formateurs : le dispositif d'ensemble offrant aux personnels d'autres chemins de perfectionnement est moins lisible, en raison de la variété des fonctions et des statuts en présence. Le CNE pense qu'il serait opportun de réactualiser ce dispositif.

L'ensemble de ces remarques finales a détaillé quelques traits d'un établissement dont l'image principale est celle d'un organisme dynamique, formant des enseignants dont la qualité est appréciée par les instances académiques, soucieux de progresser sur tous les fronts en s'appuyant sur un environnement particulièrement favorable.

La réponse du directeur de l'IUFM figure dans le rapport du CNE p. 93

Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site Internet du CNE : <http://www.cne-evaluation.fr>

Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet de l'IUFM de Poitou-Charentes : www.poitou-charentes.iufm.fr

Directeur de la publication : Gilles Bertrand / Rédaction : Jean-Christophe Martin
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Édition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94